

**Question avec demande de réponse écrite E-003875/2011
à la Commission**
Article 117 du règlement
Nessa Childers (S&D)

Objet: Capitalisme du désastre

La Commission a-t-elle connaissance du problème de «capitalisme du désastre»? C'est lorsque des sociétés profitent d'une situation hautement vulnérable et la transforment en une opportunité de marché, comme le «marketing du désastre», lorsque des sociétés font un don de, disons, 10 000 euros dans le cadre de leur responsabilité sociétale des entreprises, mais dépensent ensuite 20 000 euros pour promouvoir leur don, ou lorsque des sociétés versent des montants considérables pour l'aide humanitaire, mais obligent ensuite les organismes d'aide à acheter leurs produits. Divers exemples ont été constatés lors de récents désastres comme celui d'Haïti.

La Commission examinera-t-elle cette question en Europe et contrôlera-t-elle les multinationales européennes qui pourraient être impliquées dans de telles pratiques?